



PROCES-VERBAL N° 1 – SAISON 2018 - 2019
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES 37

Réunion du 14 Août 2018

Présidence : GAUDREAU Jean-Louis.

Présents : DUTHEIL Jean-François, MARTINIÈRE Jean-Claude. Intervention téléphonique : FREMONT Frédéric

Excusé : GOUBARD James.

Ouverture de séance : 10 heures

L'ordre du jour :

- ✚ Mot du Président.
 - ✚ Adoption du procès-verbal de la précédente réunion.
 - ✚ Point sur les travaux réalisés la saison précédente.
 - ✚ Point sur les modalités d'application en ce qui concerne le relevé des éclairagements.
 - ✚ Rappel administratif et technique de la CFTIS et CRTIS.
 - ✚ Point sur les terrains classés Foot A 11.
 - ✚ Point sur le parc des infrastructures et des éclairages pour la saison 2018-2019.
 - ✚ Directives CFTIS en ce qui concerne les terrains synthétiques.
 - ✚ Etude divers dossiers en cours et actions à mener en 1^{er} semestre de saison.
 - ✚ Infos diverses.
 - ✚ Enregistrement des dossiers.
 - ✚ Tour de table.
-

Le Président :

- 1/ Remercie ses Collègues pour leur présence.
- 2/ Informe de l'amélioration en ce qui concerne la santé de James et compte sur son implication pour cette saison.
- 3/ Remercie Florence (rattachée au secrétariat de la Commission) pour le sérieux et la disponibilité avérée afin de gérer au mieux les dossiers.
- 4/ Informe de l'excellente relation qui existe avec le secrétariat de la CRTIS pour mener à son terme les dossiers dans de bonnes conditions. Merci.
- 5/ Se félicite du travail accompli par la Commission depuis le début de saison 2017/2018, constate que les missions ont été réalisées dans les délais impartis et qu'aucun rappel de fonctionnement ne nous fut signifié émanant de la Ligue.
- 6/ Informe des bons résultats concernant le classement des gymnases.
- 7/ Indique que la complexité du cahier des charges pour constituer les dossiers FAFA impose un lourd travail et regrette le manque de passerelle entre les services.

PROCES-VERBAL N° 1 – SAISON 2018 - 2019
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

🚧 Adoption PV :

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté par les personnes qui y étaient présentes à l'unanimité.

🚧 Point sur les travaux réalisés la saison précédente.

En ce qui concerne les dossiers d'éclairage, 56 relevés ont été effectués, les infrastructures (confirmations, entretiens mairie, etc...) il y eut 33 visites, soit 89 actions menées.

Suite à la décision prise par la CRTIS avec l'aval de la CFTIS, la saison 2018/2019 sera moins lourde en besoin d'actions (éclairage E 5 tous les 2 ans suivant les cas).

🚧 Point sur les modalités d'application en ce qui concerne le relevé des éclairagements.

Il est rappelé qu'une tolérance de 10 % peut être appliquée uniquement sur le critère éclairage moyen horizontal.

En ce qui concerne l'éclairage des gymnases, il est demandé de faire preuve de bon sens lorsque les totaux se rapprochent des normes définies.

Le relevé de chaque point doit être strictement le reflet des totaux affichés sur le luxmètre et non être actés en terminant systématiquement par 5 ou 0, de plus être plus vigilant face aux points bis.

🚧 Rappel administratif et technique de la CFTIS et CRTIS.

Il est **impératif** d'utiliser les imprimés de classement actualisés, à défaut le dossier ne sera pas étudié et il y aura retour à la commission ad hoc.

Les rapports doivent recevoir un maximum de photos et être plus explicite.

En ce qui concerne la modification des dates d'échéances tous types, il est **obligatoire** de faire une demande auprès du service concerné pour que le dossier soit validé, à défaut il n'y aura pas de changement.

A savoir qu'un stade sans tribune est dispensé du document A.O.P, ainsi que les gymnases, par-contre lorsqu'un A.O.P est obligatoire, il doit être fait mention du nombre de places.

Un A.O.P est obligatoire pour les matchs de Coupe de France.

Rappelle de la CRTIS, que les compétitions officielles ne peuvent se dérouler que sur des installations sportives homologuées, que les CDTIS doivent être vigilantes sur ce point.

Que les terrains qui ne sont pas conformes en matière d'éclairage face aux réglementations en vigueur ne peuvent recevoir de rencontres officielles en nocturne (Le caractère de responsabilité est trop grand).

Face à un tel état de fait, la Commission demande au CDTIS de ne pas hésiter à donner un avis défavorable pour l'utilisation d'un terrain tant qu'une concertation avec tous les responsables concernés n'ait eu lieu.

🚧 Point sur les terrains classés Foot A 11.

A la lecture du listing des terrains, il résulte que ce niveau dans plusieurs districts de la ligue n'autorise pas la pratique de compétitions seniors officielles, conformément aux règlements fédéraux.

Face à cet état de fait, la commission départementale des terrains ira visiter les infrastructures de ce type, de manière en envisager suivant l'état des lieux un classement de niveau 6. (Comme cela fut fait à ANCHE).

La situation actuelle relève en grande partie d'un bug informatique fédérale.

PROCES-VERBAL N° 1 – SAISON 2018 - 2019

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

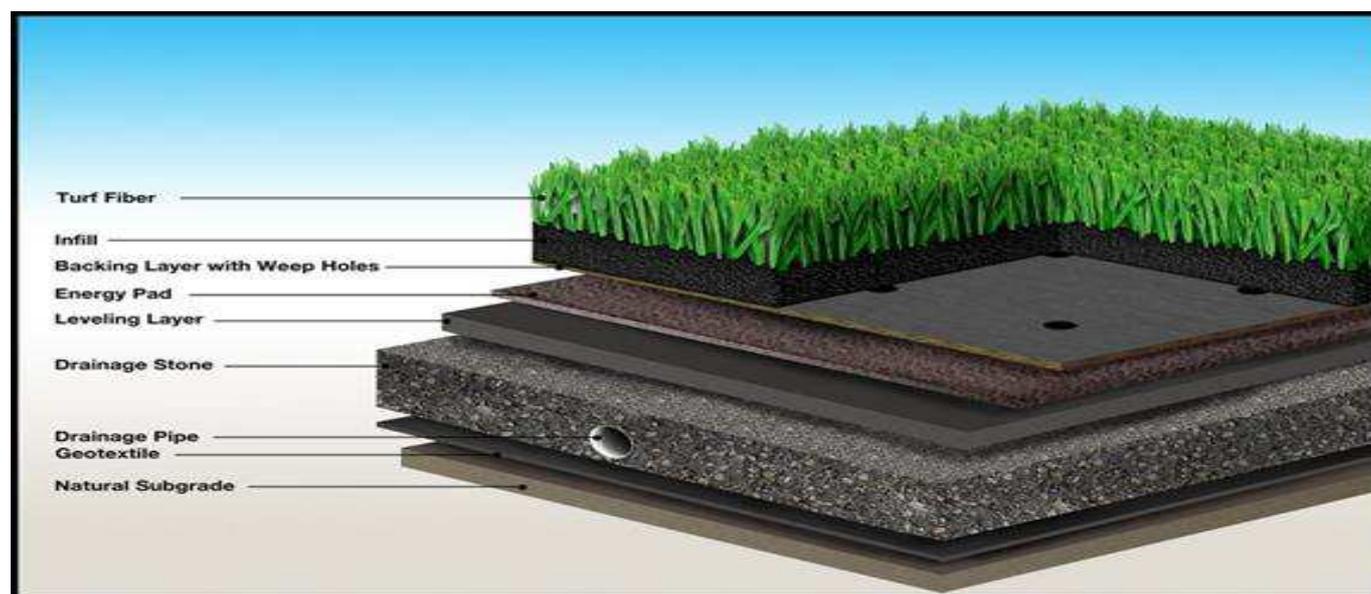
🚧 Directives CFTIS en ce qui concerne les terrains synthétiques.

Infos :

Une précision est apportée sur l'utilisation des terrains synthétiques et de leur dangerosité suite à la polémique qui entoure aujourd'hui l'utilisation de granulats de PUNR.

Face à une étude menée par la Direction régionale de la santé publique de Montréal : « Gazon synthétique en milieu scolaire : évaluation des risques à la santé »

Cette dernière conclut que **"les risques à la santé reliés à l'utilisation de ce type de surface sont non significatifs et que par conséquent, les joueurs peuvent pratiquer leur sport sur ce type de surface en toute sécurité"**.



Toutefois en date du 25 avril 2018 par courriel la CFTIS, par l'entremise de Monsieur Michel BERLY, Responsable du service Terrains et Installations Sportives a demandé de prélever des échantillons de granulats remplissant nos terrains synthétiques et d'adresser ceux-ci à SYPAC CHEMINAL ANALYSES (groupe LABOSPORT au MANS).

Cette action, à ce jour, a été menée en partie par Frédéric FREMONT (remerciements). Il résulte qu'il apparait un quiproquo entre la CFTIS et la société précitée pour mener à bien cette action.

Madame PAUVERT et Monsieur Xavier HEROUIN, collaborateurs de LABOSPORT, nous ont informés par téléphone de cette incompréhension, ce qui nous amène momentanément à interrompre toute nouvelle expédition.

🚧 Etude divers dossiers en cours et actions à mener en 1^{er} semestre de saison.

Pris note et suivi des dossiers concernant BALLAN, MONTLOUIS, BEAUMONT en VERON et SAVONNIERES.

Après étude, une trentaine d'actions devront être menées avant fin décembre. Le calendrier concernant les terrains de la Ligue sera envoyé à la commission sportive en 1^{ère} quinzaine de septembre.

🚧 Infos diverses.

Divers renseignements ont été demandés par les clubs, le Président a répondu à chacun soit par courriel ou en se rendant à la demande des communes aux entretiens en présence des élus et des maîtres d'œuvres.

Afin d'éviter toute ambiguïté dans l'interprétation qui pourrait s'avérer préjudiciable pour les municipalités et les clubs, il ne sera donné aucun renseignement par les membres de la commission de manière téléphonique lors d'un questionnement.

Cependant nous sommes à l'écoute pour toutes demandes d'informations.

PROCES-VERBAL N° 1 – SAISON 2018 - 2019
COMMISSION DES TERRAINS ET *INSTALLATIONS SPORTIVES*

🚩 Enregistrement de dossiers :

Le changement de classement d'une infrastructure, comme celui d'un éclairage, est obligatoirement acté sur FOOT 2000 et consultable sur les PV de CFTIS et CRTIS suivant les cas, ces dernières détenant seules le pouvoir décisionnel.

🚩 Tour de table :

Suite au questionnement d'un membre de commission s'interrogeant sur l'obligation d'infrastructure pour classer un terrain ?

Réponse :

Cela relève du Règlement des Terrains et Installations Sportives.

La condition sine qua non : 1 terrain égal 2 vestiaires.

L'ordre du jour étant épuisé,

Clôture de séance à 16h15

Prochaine réunion sur convocation.

Jean-Claude MARTINIERE



Secrétaire

Jean-Louis GAUDREAU



Président